

DILUANT CELLULOSIQUE

DILUANT CELLULOSIQUE

Producteur

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Distributeur responsable

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Préparation liquide.
Nom commercial : DILUANT CELLULOSIQUE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Nom et fonction de la personne responsable : Mr. Michel KLUKASZEWSKI

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F; R11
Xn; R20/21/22
R66
Xi; R36/37/38

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332
Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



: Xn : Nocif
F : Facilement inflammable

DILUANT CELLULOSIQUE

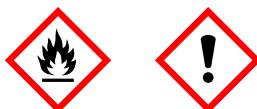
DILUANT CELLULOSIQUE

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Contient** : 4-Méthyl-2-Pentanone
Xylène
1-Butanol
- **Phrase(s) R** : R11 : Facilement inflammable.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S43 : En cas d'incendie, utiliser mousse, produit chimique sec, pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

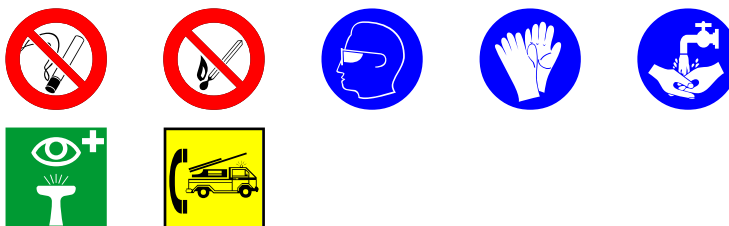
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- **Code de pictogrammes de danger** : GHS02 - GHS07
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- **Informations additionnelles sur les dangers** : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



• Conseils de prudence

- Généraux

- : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- : P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

- Intervention

- : P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- : P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- : P305+P351+P338+P337+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

DILUANT CELLULOSIQUE

DILUANT CELLULOSIQUE

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Acétate d'éthyle	: Entre 35 et 50 %	141-78-6	205-500-4	607-022-00-5	-----	F; R11 R66 R67 Xi; R36 Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H332) Eye irrit 2 (H319) STOT SE 3 (H336) STOT RE (EUH066)
4-Méthyl-2-Pentanone	: Entre 15 et 25 %	108-10-1	203-550-1	606-004-00-4	-----	F; R11 Xn; R20 R66 Xi; R36/37 Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H332) Eye irrit 2 (H319) STOT SE 3 (H336) STOT RE (EUH066)
Acétate de n-butyle	: Entre 15 et 25 %	123-86-4	204-658-1	607-025-00-1	-----	R10 R66 R67 Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H336) STOT RE (EUH066)
Xylène	: Entre 15 et 25 %	1330-20-7	215-535-7	601-022-00-9	-----	R10 Xn; R20/21 Xi; R38 Not defined (GHS)
1-Butanol	: Entre 5 et 10 %	71-36-3	200-751-6	603-004-00-6	-----	R10 Xn; R22 R67 Xi; R37/38-41 Eye Dam 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.
Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Poudre sèche. Eau. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

DILUANT CELLULOSIQUE**DILUANT CELLULOSIQUE****SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)****5.3. Conseils aux pompiers**

- Classe d'inflammabilité** : Ce produit est inflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention** : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Précautions pour les personnes** : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas fumer.

6.1.2. Pour les secouristes**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Eliminer le résidu par lavage à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Général** : Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.
- Manipulation** : Eliminer rapidement des yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition**

DILUANT CELLULOSIQUE

DILUANT CELLULOSIQUE

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle



- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
- **Protection des yeux** : Lunettes.
- **Protection des mains** : Gants.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C : Liquide volatil.

Couleur : Incolore.

9.1.b. Odeur

Solvant.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : 110

Point d'ébullition final [°C] : 120

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : -4

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur : 22

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

Densité : 0.85

9.1.n. Solubilité

DILUANT CELLULOSIQUE**DILUANT CELLULOSIQUE****SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)**

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut libérer des gaz inflammables.

Propriétés dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Flamme nue. Etincelles. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélanges

Informations sur les voies d'exposition probables

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

DILUANT CELLULOSIQUE

DILUANT CELLULOSIQUE

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1263

Etiquetage



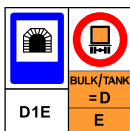
: 3 : Liquide inflammable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- | | |
|---------------------------------|--|
| • Transport terrestre - ADR/RID | PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES |
| • Transport par mer - IMO-IMDG | PAINT / PAINT RELATED MATERIAL |
| • Transport aérien - ICAO/IATA | PAINT / PAINT RELATED MATERIAL |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- | | |
|---------------------------------|--|
| • Transport terrestre - ADR/RID | 3 |
| - Restriction dans les tunnels | : D/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D lorsque les marchandises sont transportées en vrac ou en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie E. |



- | | |
|--------------------|-------|
| - Quantité limitée | : 5 L |
|--------------------|-------|

- | | |
|--------------------------------|---|
| • Transport par mer - IMO-IMDG | 3 |
| • Transport aérien - ICAO/IATA | 3 |

14.4. Groupe d'emballage

- | | |
|-------------------------------|----|
| Transport terrestre - ADR/RID | II |
| Transport par mer - IMO-IMDG | II |
| Transport aérien - ICAO/IATA | II |

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DILUANT CELLULOSIQUE

DILUANT CELLULOSIQUE

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- Plaque de danger : 33
- En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
- Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
- Informations complémentaires : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9

Edition révisée n° : 0

Date : 26 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

DILUANT CELLULOSIQUE

DILUANT CELLULOSIQUE

conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

HM DIFFUSION

BP 157 38 081 L'Isle d'Abeau CEDEX
Tel : 33 (0) 4.74 28 66 64
Fax : 33 (0) 4.74 28 13 88
e-mail : info@hmdiffusion.com
Internet : www.hmdiffusion.com

En cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59